SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 12 décembre 1885

Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à 3 h. 5 minutes.

La procédure en matière de divorce

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la procédure en matière de divorce.

M. Emile Labiche déclare qu'il ne parle plus comme rapporteur, car il combat les articles 251, 252 et 253 présentés par la commission ; celle-ci supprime la disposition qui exige que le divorce soit prononcé par l'officier de l'état-civil.

L'orateur combat cette innovation qui touche au fond même de la question du divorce et fait remarquer que le projet est uniquement consacré à la procédure. Il demande donc le renvoi à la commission.

M. Allou défend les modifications proposées par la commission. Si elle a supprimé l'intervention de l'officier de l'état civil, c'est parce qu'elle est inutile, qu'elle est même quelquefois ridicule et qu'elle a toujours quelque chose de cruel pour les époux.

M. Brisson dit que les maires eux-mêmes demandent la modification dont se plaint M. Labiche.

L'article 251 est adopté ainsi que les autres articles du projet.

Le Sénat décide de passer à une seconde délibération.

La séance est levée.

Nouvelles Parlementaires

CHAMBRE

On disait aujourd'hui à la Chambre que la communication au journal le *Temps* du rapport de M. le colonel Borgnis-Desbordes avait été décidée dans une réunion tenue chez M. Raynal, place Pereire. A cette réunion assistaient outre M. Raynal, MM. Thomson, Etienne et autres grands chefs de l'opportunisme.

⁂

M. Baudry d'Asson a prévenu le ministre des cultes qu'il avait l'intention de l'interpeller sur la suspensions et la suppression d'un certain nombre de traitements des membres du clergé.

Il se placera au point de vue général sur les suppression faites dans diverses parties de la France et au point de vue particulier sur celles dont ont été victimes neuf prêtres de la Vendée.

D'accord avec M. Goblet l'interpellation viendra mardi. On sait que M. Buffet doit, au Sénat, soutenir la même interpellation.

⁂

M. Rochefort est décidé à interpeller le gouvernement au sujet de la communication au journal *Le Temps* du rapport du colonel Borguis-Desbordes si, dans quelques jours, l'enquête promise par le gouvernement n'a amené aucun résultat. Le cabinet a décidé de ne pas réclamer le devancement de la discussion des crédits du Tonkin. Il attendra le dépôt du rapport de M. Pelletan. Il serait très difficile de se prononcer dès aujourd'hui pour ou contre le vote des crédits.

D'après un assez grand nombre de personnes, on adoptera un moyen terme entre l'évacuation et l'occupation, mais on voterait une enquête sur la politique coloniale. Nous avions depuis longtemps déjà fait prévoir ce résultat. M. Imbert, député de la Loire, soutiendra la demande d'enquête.

Un incident qui mérite d'être signalé s'est produit aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre. M. Loustaloet, blackboulé dans les Landes, qui, comme un certain nombre d'autres candidats malheureux se fauffile aujourd'hui dans la salle exclusivement réservée aux députés afin de glaner quelques voix en faveur de l'invalidation de ce département, a dû, sur une invitation que lui a faite M. de Cassagnac, se retirer dans la salle des Pas-Perdus et y rester avec le commun des mortels.

⁂

M. Dautresme, ministre du commerce, a déposé aujourd'hui à la Chambre un projet de loi sur les conseils de prud'hommes qui a pour objet de codifier les différents textes épars dans notre législation concernant la juridition des prud'hommes.

Ce projet de loi aura en outre l'avantage de donner satisfaction à des vœux souvent exprimés en appelant en plus grand nombre les industries à bénéficier de la juridiction des prud'hommes et en faisant participer tous les patrons et tous les ouvriers appartenant à ces industries à l'élection des conseils.

Le projet pose en principe que les conseils de prud'hommes sont institués pour terminer par voie de conciliation les différends, quels qu'ils soient, qui peuvent, à l'occasion d'un contrat de louage ou de l'ouvrage, s'élever entre les patrons et les ouvriers qu'ils emploient.

Il supprime les restrictions apportées au droit de suffrage par la loi de 1853 et déclare électeurs ouvriers tous les ouvriers inscrits sur les listes électorales municipales et électeurs patrons, tous les patrons qui occupent pour leur compte un ou plusieurs ouvriers, ainsi que ceux qui gèrent ou dirigent pour le compte d'autrui une fabrique, une manufacture ou un atelier.

L'électorat est fixé à 21 ans et l'éligibilité à 25.

SITUATION METÉOROLOGIQUE. — Paris, 12 décembre — L'aire des fortes pressions persiste sur la France (Belfort 776 mm, mais elle se retire des Iles-Britanniques devant une nouvelle bourrasque qui se dirige, comme celle d'hier, vers les côtes de la Norwège. Dans l'est et le sud-est de l'Europe, les hauteurs barométriques sont inférieures à 760 mm. Les mauvais temps cessent en Provence. Les vents de sud-ouest sont violents en Ecosse et au sud de la Scandinavie.

La température monte sur le nord-ouest du continent, elle continue à baisser dans les autres régions, principalement dans l'est de la France et en Italie. Ce matin, le thermomètre marquait — 18° à Kuopio, — 14 à Belfort, 2 à Paris, Rome, 2 à Nice et 11 à Lisbonne.

En France, le temps reste à beau et au froid excepté vers le littoral où une hausse de température est probable à Paris, le beau temps va continuer.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Le commerce français à Bagdad et au golfe Persique

Voici la suite des renseignements empruntés à une correspondance adressée de Bagdad à la *Revue française de l'étranger et des colonies*.

On m'a demandé plusieurs fois des renseigements sur les marchandises qui se vendaient le mieux dans nos contrées. J'ai toujours été obligé de répondre qu'aucun article français n'aurait chance actuellement de se vendre facilement et promptement. Supposez même qu'un article français vienne sur le marché au même prix que l'article anglais, suisse ou autrichien, comme il n'aura ni la même forme, ni la même grandeur, ni le même dessin que les articles importés avant lui, fût-il de tous points supérieur, il sera d'une vente difficile.

Il ne faut pas rejeter exclusivement sur le consommateur cette difficulté d'écouler la marchandise. Actuellement le commerce étranger n'importe pas les objets du plus bas prix et de la plus mauvaise qualité ; on trouve ici tous les articles qui se fabriquent en Europe, et si on veut y mettre le prix, on peut avoir des objets d'assez bonne qualité. Sans doute la majorité de la population trouve que le prix des articles de bonne qualité n'est pas en proportion avec celui de la mauvaise, mais il y a cependant assez de personnes, surtout d'Européens et de gens ayant habité le Levant, qui pensent autrement. Aussi, je ne crois pas qu'il faille absolument attribuer l'insuccès de l'article français à ce qu'il est de qualité supérieure et d'une forme différente des mêmes articles de provenance étrangère. C'est bien une des raisons ; mais ce n'est ni la seule, ni la principale.

Le malheur est que l'objet français se présente dans des conditions défavorables sur le marché déjà approvisionné des mêmes articles de provenance étrangère. Si le commissionnaire recevant des marchansises de France, avait directement affaire au consommateur, les choses seraient bien simplifiées, mais il faut compter avec un et quelquefois deux intermédiaires.

Le détaillant a pour local de vente un espace de 9 à 10 mètres carrés ; il se réserve un espace d'un mètre pour se mouvoir et il installe à portée de sa main autant d'étagères qu'un espace aussi restreint peut en contenir; il y dispose ses marchandises avec beaucoup d'art pour attirer l'acheteur. Il ne peut y avoir pour beaucoup de valeur dans un petit magasin, et cependant nombre de ces boutiques fort vivre des familles nombreuses. Dans ces conditions, le détaillant est bien obligé de n'avoir que des objets de vente courante et auxquels l'acheteur est habitué.

Les capitaux sont rares; le crédit est très limité et même tend à disparaître tout à fait ; ces petits détaillants, qui ont besoin de cette vente journalière, ne peuvent pas s'approvisionner de marchandises de valeur, et à part une ou deux maisons installées par des Européens sur des bases plus solides, tous les détaillants sont dans ce cas. En outre, la marchandise inférieure, au détail, rapporte proportionnellement plus de bénéfices que celle de qualité supérieure, elle fait moins d'usage et se vend ainsi en plus grande quantité. Ces bénéfices engagent donc le détaillant à persévérer dans la même voie; il engage un capital moindre et son argent reste inactif moins longtemps.

Je vous citerai un fait qui m'est personnel et d'où j'ai conclu qu'on pourrait arriver à vendre des produits autres que ceux de vente courante, si on supprimait l'intermédiaire entre le commissionnaire et l'acheteur.

J'avais à placer un article, qui d'habitude ne se vend pas à cette époque de l'année ; je l'avais vainement proposé aux détaillants; quelques-uns n'en voulaient à aucun prix, les plus hardis en offraient le quart de la valeur. Je pris le moyen dont se servent quelques juifs, je fis porter cette marchandise dans diverses maisons en petite quantité pour montrer seulement qu'elle existait sur la place. En peu de jours j'avais placé cet article à un prix que je n'aurais pas osé espérer.

Les deux magasins créés par des Européens à Bagdad, et dont j'ai déjà parlé, sont bien approvisionnés. Le plus ancien est aujourd'hui dirigé par des indigènes; on y trouve des articles de très bonne qualité, mais les prix sont élevés. Ceci prouve qu'il y a beaucoup de personnes qui ont fini par comprendre que le bon marché n'était pas toujours le plus économique. Ce magasin fait de bonnes affaires, il s'est notablement agrandi. Il a même des succursales dans les villes les plus proches et jusqu'en Perse, à Téhéran. Il a installé l'autre magasin de Bagdad en lui fournissant des articles, pour éviter qu'une concurrence se produisit. On l'appelle *magasin français*. On ne sait trop pourquoi, car il ne reçoit rien de France. Son succès me semble dû à ce qu'il est en contact direct avec l'acheteur.

Ces réflexions m'amènent à indiquer le plus sûr moyen pour faire entrer nos produits sur le marché de Bagdad. N'envoyez pas de marchandises françaises à un consignataire, vous n'auriez pas de bénéfice et elles seraient longtemps avant de se placer. Si on en exigeait la vente rapide, ce serait une perte considérable et certaine pour l'expéditeur. Créez plutôt un immense bazar offrant à l'acheteur des articles les plus variés. Que l'expéditeur se renseigne d'abord en énumérant tous les articles qu'il est prêt à fournir et leur prix; sur les réponses qui lui seront faites, il pourra expédier sans crainte, mais à la condition qu'il n'exige pas une vente immédiate.

Il faudrait pour commencer que les expéditeurs consentissent à expédier aux prix de fabriques majorés d'un bénifice très modéré, 4 à 5 0/0, par exemple ; qu'on veille à l'économie sur le transport, et qu'à Bagdad le consignataire ne touche que sa commission et son ducroire : enfin que les frais généraux de vente soient aussi réduits que possible. A ces conditions, toute marchandise française, même plus chère comme prix de revient que la similaire d'une autre provenance, trouvera un débouché assuré et rémunérateur, parce qu'elle pourra, bien qu'elle soit d'une qualité supérieure, étac livrée aux prix que l'on demande pour des marchandises inférieures. Fournis directement au consommateur, dans un vaste magasin, sorte de bazar, les produits n'auront pas à subir les entraves que les détaillants ne manqueraient pas de susciter.

NOUVELLES MILITAIRES

Réservistes et territoriaux. — Le tarif des indemnités à allouer aux réservistes et aux hommes de l'armée territoriale pour les effets qu'ils apportent pendant les périodes d'instruction, sera modifié à partir du 1er janvier 1886.

Les indemnités pour apport d'effets d'habillement seront supprimées pour les réservistes et pour les territoriaux. Les réservistes pourvus d'effets de petit équipement recevront une indemnité suivant un tarif établi par sorte d'effets. Quant aux territoriaux, les indemnités, qui étaient de 1 et 5 francs, seront uniformément ramenées à 2 fr. 50 pour les hommes montés ou non montés.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les membres de la 2e commission se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, le lundi 14 décembre, à 2 heures du soir.

Ordre du jour: Fourneaux économiques.—Questions diverses.

Recensements général des chevaux et mulets. — Les propriétaires de chevaux et mulets sont invités à se présenter *avant le 1er janvier 1886*, au secrétariat de la Mairie, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules, qui sont en leur possession, *sans aucune distinction ni exclusion*, et en indiquer le sexe, l'âge, la taille et la robe. Il leur sera délivré un certificat constatant la dite déclaration.

Tout propriétaire qui n'aura pas fait exactement la déclaration prescrite, sera passible, aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, d'une amende de *25 fr. à 1,000 francs* et celui qui aura fait sciemment une fausse déclaration sera frappé d'une amende de *50 fr. à 2,000 francs*.

Notre concitoyen, M. Krabansky, vient de recevoir du bey de Tunis la décoration d'officier de l'ordre du Nicham.

Nos compliments au sympathique artiste.

Un accident est arrivé samedi matin, par suite de la gelée. Une ménagère, Marie Debarge, demeurant rue de Tourcoing, a fait un faux pas dans la rue Jacquart et est tombée contre le rebord du trottoir. Dans sa chute, elle s'est fracturé la jambe gauche. Elle a été admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Après avoir négligé pendant deux jours de débarrasser la Grand'Place des neiges qui l'encombraient, le service de la voirie s'est mis à l'œuvre, samedi après-midi, avec une activité dont il convient de la louer. Le déblaiement s'est opéré sous l'œil vigilant des employés de l'ébouage,

Il serait à souhaiter que l'on appliquât la même mesure aux autres places de la ville et aux rues les plus fréquentées.

Un mendiant fortuné est celui qu'ont arrêté, samedi après-midi, les agents de police du 3e arrondissement. Ils ont trouvé sur lui 60 francs en écus et en menue monnaie. Cela ne l'a pas empêché d'être conduit au dépôt. Cet individu se nomme Louis Vansteenacker et n'a pas de domicile fixe.

C'est par un vendredi que commencera l'année 1886, et par conséquent, il va falloir faire maigre en ce jour de souhaits. La chose est indiscutable.

Pareille coïncidence s'était déjà produite le 1er janvier 1875 ; il est vrai qu'une dispense générale avait été accordée pour la France.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Cours de Physique, de chimie et de manipulations, rue du Collège ; professeur, M. A. Béghin. — Lundi 14 décembre, à 2 h. du soir, manipulations ; à 8 h., physique. — Jeudi 17 septembre, à 2 h. du soir manipulations; à 8 h. chimie. — A l'occasion de la nouvelle année, les cours de l'Ecole nationale des arts industriels seront fermés à partir du 31 décembre jusqu'au 6 janvier inclusivement.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

TOURCOING

Le ministre de l'instruction publique a nommé récemment les membres du conseil d'administration du lycée de Tourcoing. Ce sont : MM. Hassebroucq, maire de Tourcoing, Ed. Sasselange, adjoint, M. Gustave Glorieux, conseiller municipal, M. Léon Monnier, id., Emile Cadeau, docteur en médecine, Goubet, juge-de-paix, Jules Lehoucq, fabricant de tissus.

Samedi, à onze heures du matin, un cheval appartenant à M. Lantoin, camionneur, est tombé mort dans la rue de Guisnes.

Blanc-Seau. — Un commencement d'incendie s'est produit vendredi, vers 7 heures du soir, dans une maison, sise rue de Mouveaux, appartenant à Mme Descat et occupée au rez-de-Chaussée par M. Poissonnier, grainetier, et à l'étage par M. Dubrule, receveur de rentes. C'est chez ce dernier que le feu s'est déclaré à la suite d'un vice de construction de la cheminée.

Les dégâts sont évalués à 6 ou 700 francs: ils sont couverts par une assurance à la compagnie le *Nord*.

Messe de Ste-Cécile. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par le cercle des *Amis Réunis*, le lundi 14 décembre, à 11 heures 1/2 du matin, en l'église Notre-Dame :

Marche militaire, dédiée à M. Colin, Leblanc.— Ouverture de Robin des Bois, C.M. Weber. — La jeune Fille et la Mort, sérénade, Schubert. — Mosaïque sur les Huguenots, Josneau.

LILLE

Inauguration du cercle des étudiants catholiques.— Samedi ont commencé les fêtes d'inauguration du cercle des étudiants de l'Université catholique de Lille.

Les cours n'avaient pas été suspendus, mais comme tous les professeurs n'enseignent pas aux mêmes heures, les étudiants qui étaient libres à l'arrivée des trains sont allés chercher les délégations des Facultés étrangères et leur souhaiter, au nom de leurs amis, la plus cordiale bienvenue.

Les réceptions ont commencé vendredi soir et se sont terminées samedi à midi, par celle des 150 délégués de l'Université de Louvain, et plusieurs délégués des universités de Gand, Liège et Paris.

Un imposant cortège s'est formé et s'est rendu au cercle des étudiants ou les vins d'honneur ont été offerts. Le président du cercle, M. Gervais, a prononcé un remarquable discours de bienvenue, auquel ont répondu les présidents des cercles d'étudiants représentés.

Le soir un magnifique concert a été donné dans la grande salle du cercle. Aujourd'hui dimanche les fêtes continueront.

Une arrestation. — Le rédacteur en chef du *Citoyen Lillois*, Charles Rigalleau, n'ayant pu payer les différentes amendes auxquelles il a été condamné par le tribunal correctionnel pour diffamation, vient d'être arrêté en vertu d'une contrainte.

Société de géographie. — Aujourd'hui dimanche 13 décembre, M. Oukawa, secrétaire de la légation japonaise de Paris, fera, dans la salle des fêtes de la Société de géographie, à 3 heures 1/2 précises, une conférence sur la situation économique et les mœurs du Japon. M. Oukawa est revêtu de son costume national. M. le docteur Broch, ministre plénipotentiaire de Norwège, honorera la séance de sa présence. Des projections lumineuses seront faites par M. Hugues Kraft, explorateur, membre de la société, avec les clichés qu'il a pris lui-même durant son séjour au Japon, dans le voyage qu'il a accompli autour du monde.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 12 décembre. — Présidence de M. Hedde.— Un mauvais sujet de Croix, Ovaere, avait été condamné, la semaine dernière, par défaut, à un an de prison pour coups et blessures graves. Ovaere a fait opposition au jugement. Le tribunal a réduit sa peine à 6 mois de prison.

⁂

Le 7 septembre, un individu tentait d'enlever le tiroir de l'estaminet Leclercq, à Mons-en-Barœul. Il était arrêté. C'est un nommé François Bétrancourt, récidiviste, qui, depuis moins de 10 ans, a subi trois condamnations à plus de trois mois pour vol. La peine de la relégation dans les colonies, inscrite dans la loi du 27 mai, devenue applicable le 26 novembre, devra être appliquée à Bétrancourt.

L'accusé nie avoir été, le 7 septembre, dans l'estaminet Leclercq; il prétend qu'il était était ce jour-là à Courtrai.

De nombreux témoins affirment, au contraire, qu'il était à Mons-en-Barœul.

Me Barbe présente la défense de Bétrancourt. Il soutient que la loi n'a jamais eu d'effet rétroactif et que, par suite, la loi sur les récidivistes, réglementée seulement depuis le 26 novembre, ne peut être appliquée à Bétrancourt, cette date étant postérieure au délit.

Le Tribunal remet le prononcé du jugement à huitaine.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre de Roubaix. — La représentation des *Huguenots* a été marquée par un petit incident que nous ne pouvons taire.

Un silence profond régnait dans la salle pendant que les artistes chantaient la scène émouvante du complot de la Saint-Barthélemy. Au moment où Nevers brisait son épée et la jetait aux pieds de Saint-Bris, un spectateur du « paradis » a crié de toute la force de ses poumons : « Bravo ! » Etait-ce pour se livrer à une petite manifestation contre les catholiques ou pour épancher l'enthousiasme que soulevait en lui l'intérêt dramatique de ce passage ? Nous préférons cette dernière explication ; ce qu'il y a de plus certain, c'est que l'incident a causé l'hilarité générale.

— Dimanche, la troupe dont Mlle Lucy Pernay et Jenny Rose sont les sujets les plus brillants, jouera le drame de Vacquerie, *Jean Baudry* et un vaudeville la *Petite Marquise*.

Loers. — Dimanche, 20 décembre, une soirée vocale et instrumentale, au bénéfice des pauvres, aura lieu, à 6 heures, dans la salle de M. Louis Crochon, hameau du Gibraltar. Voici le programme :

Première partie.— Ouverture, orchestre. — 1. Romance, D. Ségard. — 2. Chansonnette, A. Dubus. — Air varié pour trombonne, J. Leruste. — 4. Chansonnette comique, C. Croin. — 5. Scène comique, J. Dupire. — 6. Histoire, C. Croin. — 7. Duo, J.-B. et D. Ségard. — 8. Scène comique avec orchestre, J. Dupire.

Deuxième partie. — Ouverture, orchestre. — 1. Chansonnette, A. Dubus. — 2. Romance, D. Ségard.— 3. Chansonnette comique, C. Croin.— 4. Air varié pour clarinette, J. Leruste. — 5. Duo, A. Dubus et D. Ségard. — 6. Scène comique, J. Dupire. — 7. Chansonnette, D. Segard. — 8. Pantomime, XXX.

L'accompagnement sera fait par M. X. — Prix des places : premières, 50 c. — Secondes, 30 c. — On peut se procurer des cachets à l'avance chez M. L. Crochon.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de al rédaction.

Le prolongement de la rue du Château

Roubaix, le 12 décembre 1885.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Parmi les projets des grands travaux présentés par l'Administration de Roubaix pour motiver l'emprunt de 10 millions, se trouvait en première ligne, après la rue de la Gare le percement de la rue du Château qui doit relier directement la Grand'Place au Boulevard. Depuis, le fontaine a été placée dans l'axe de cette rue prolongée, au centre du carrefour qu'elle doit former avec les Boulevards. Il n'y a guère que 100 mètres à ouvrir entre la rue de l'Union et cette fontaine et il ne se trouve sur ce parcours qu'une seule habitation, autrefois école de commerce de M. Van Eerdewegh, Or, cette maison est actuellement mise en vente et nous nous demandons si la Ville doit laisser échapper l'occasion de l'acquérir et d'ouvrir cette voie directe pour dégager la rue Neuve.

Cette rue Neuve forme un grand arc dont la rue du Château serait la corde, elle offre un danger permanent au croisement des rues de l'Union et Sébastopol où le tramway a déjà causé les nombreux accidents que vous avez relatés : c'est là en effet qu'aboutit la circulation des quartiers du Château et des Halles vers la route de Lille. Nous considérons donc que ce prolongement de 100 mètres de la rue du Château est urgent, que l'occasion est exceptionnelle pour l'exécution de ce beau projet qui ne coûterait pas bien cher à la ville puisque rien n'est bâti sur ce parcours que la maison actuellement à vendre.

Agréez, etc. *Des Roubaisiens,*

PAS-DE-CALAIS

Anniversaire de la bataille de Bapaume. — On annonce qu'à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Bapaume, une imposante cérémonie sera organisée au mois de janvier ; le général Faidherbe s'y fera représenter.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textiles
Consignations—Magasinage des marchandises.

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — Déclarations de naissances du 12 décembre. — Palmyre Turpyn, rue du Tilleul. — Angèle Meurisse, rue du Pile. — Romaine Ferliu, rue du Chemin de Fer, 49. — Georges Heurtevent, rue de la Gare, 9. — Henri Demaecker, rue du Parc, 10. — Mariages. — Jules Paux, 32 ans, tisserand, et Cornille Debuisne, 32 ans, bobineuse. — Oscar Lebrun, 26 ans, tisserand, et Zoé Clément, 24 ans, peigneuse. — Décès du 12 décembre. — Augustine Mazurelle, 27 ans, journalière, Hôtel-Dieu. Félicie Delemasure, 37 ans, journalière, Hôtel-Dieu. — Gertrude Collin, 22 ans, bouchère, Grande-Rue, 128. — Polydore Brabandt, 3 mois, rue des Longues-Haies, cour Vroman. — Thérèse Wydauw, 6 mois, rue des Champs, 25. — Alois, Dhooghe, 7 mois, rue de Mouveaux, cour Valaton.

Tourcoing. — Déclarations de naissances du 12 décembre. — Madeleine Mouton, rue du Flocon. — Henri Delattre, rue du Tilleul. — Céline Castel, pont de Neuville. — Eugène et Louis Delepoulle, rue Leverrier. — Paul Voreux, rue du Tilleul. — Mariage. — Gilbert Desmettre, 24 ans, ébéniste, et Marie Crépel, 21 ans, fille de magasin. — Décès du 12 décembre. — Adolphe Wistyn, 37 ans, domestique, rue du Tilleul. — Virginie Mylle, 72 ans, sans profession, au Brun-Pain.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille AINÉDÉE PROUVOST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amédée-Félix-Rieul PROUVOST, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Marguillier de la paroisse Saint-Martin, décédé à Roubaix, le 11 décembre 1885, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 13 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le samedi 12, à 3 heures 3/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 14 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 36.

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-JARDIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès Monsieur Georges-Joseph BAUSSART, soldat au 1er régiment de zouaves, décédé à Nam-Dinh, (Tonkin), le 11 octobre 1885, à l'âge de 24 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service solennel, qui aura lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur. Les Vigiles seront chantées le dimanche 13, à 4 heures.

Les amis et connaissances des familles BAUCARNE-LEROUX, député du Nord, et DUQUESNOY-LEROUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François LEROUX, conseiller municipal, ancien adjoint au Maire, vice-président de la société de Secours mutuels, membre du Comice agricole de Lille, décédé à Bondues, le 10 décembre 1885, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 14 courant, à 10 heures, en l'église de Bondues. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Petit Bondues, à 9 heures 1/2. — L'Obit du Mois sera célébré dans la même église, lundi 4 janvier 1886, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille LEFÈVRE-DURIEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Eugène LEFÈVRE, pharmacien de 1re classe, décédé subitement à Roubaix, le 10 décembre 1885, dans sa 43e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 14 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 29.

Les amis et connaissances de la famille VAN INGELANDT-COLLIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Gertrude COLLIN, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1885, à l'âge de 22 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 15 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le lundi 14, à 3 heures 3/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 128.

Les amis et connaissances de la famille ROGER-DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Fideline-Josephe DELESCLUSE, veuve de M. Jacques-Joseph ROGER, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1885, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 15 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le lundi 14, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Lacroix, 65.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 15 décembre 1885, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean KNORR, époux de Dame Marie-Antoinette SCHNEIDER, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1885, dans sa 76e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 14 décembre 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Auguste-Joseph DELANNOY, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1885, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. La Confrérie du Saint-Sacrement fera célébrer un Obit, le Mardi 15 décembre, à 9 heures, en la même église. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le mardi 15 décembre 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard MAX-DAMME, décédé à Roubaix, le 8 novembre 1885, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 14 décembre 1885, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe VANTROYS, époux de Dame Joséphine JALOU, décédé à Schaum (près Paris), le 19 novembre 1885, à l'âge de 59 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 15 décembre 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Irma-Maria DAVID, épouse de M. Eloi WARDAVOIR, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1885, à l'âge de 26 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

Un Obit Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 décembre 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Joseph LEFOUTRE, veuve de M. Edmond DELERUE, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1884, dans sa 71e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

La nostalgie du pays. — Un jeune conscrit, nommé Cornillet, du département de Saône-et-Loire, venait d'arriver à la caserne du Bois, à Abbeville, pour être incorporé au 128e régiment d'infanterie, et semblait ressentir un violent chagrin, malgré les tentatives de ses camarades pour l'égayer.

Profitant d'un instant où les soldats avaient quitté la chambrée, il appuya son sabre-baïonnette contre le mur et se l'enfonça neuf fois dans le corps. Un de ses camarades, arrivant, le saisit et lui retira le sabre, qui lui traversait le cœur de part en part. Le malheureux mourut immédiatement.

Nous avons déjà dit que la Bibliothèque nationale conserve, dans son cabinet de manuscrits, les lettres de Mme Cornu à Napoléon III, dont elle fut la nourrice. Ces lettres, qui peuvent être communiquées cette année, sont sous le coup d'une clause testamentaire bizarre qu'il est curieux de faire connaître.

D'après le testament de Mme Cornu, M. Renan a, le premier, le droit d'ouvrir les paquets cachetés des *Lettres à Napoléon III*. Il a à en faire un choix, et, après lui, tout le monde peut publier ces lettres.

Ce n'est pas une des moindres bizarreries de Mme Cornu d'avoir stipulé en faveur de M. Renan le droit dont il s'agit.

FEUILLETON DU 14 DÉCEMBRE. N° 13

LE

LIEUTENANT BONNET

PREMIÈRE PARTIE

VII

Mais les mercredis suivants n'avaient pas ressemblé à celui-là, les sièges n'avaient plus manqué c'étaient les visiteurs et les visiteuses ; vainement elle avait attendu de trois à sept heures, personne n'était venu : on avait rendu à la femme du lieutenant sa visite de noces, mais qu'irait-on faire chez elle ? La baronne La Hontan n'allait pas se commettre ainsi, la sous-préfète avait bien d'autres visites à rendre et indispensables celles-là à la marche du gouvernement.

Pendant les premiers mercredis, Drapier était resté avec elle, mais quand il avait vu qu'on ne venait pas ou tout au moins qu'on ne venait guère il était retourné au café où il passait son temps plus agréablement à jouer au bezigue ou aux dominos et surtout plus utilement car il était assez fort à ces deux jeux pour ne perdre que rarement.

Alors elle avait attendu, seule, sans se décourager, avec une patience résignée qui était le fond même de son caractère sans révolte, sans aigreur et sans plaintes ; avec le temps elle réussirait.

Dès midi, elle faisait le ménage de son salon aussi coquettement qu'il lui était possible, puis elle s'habillait pour être prête à s'installer dans son fauteuil à trois heures. Alors, elle attendait, l'oreille aux aguets, écoutant les bruits de l'escalier, on montait, c'était pour elle sûrement ; non ; ce serait pour plus tard.

Et de temps en temps elle jetait un regard mélancolique sur les fleurs qu'elle avait arrangées dans tous les vases dont elle disposait, se demandant si personne ne les verrait. Elles lui coûtaient tant de peines et de fatigues. Ne pouvant pas les acheter comme tout le monde chez les fleuristes de la ville, elle allait elle-même les cueillir le mardi dans les prés, le long des haies ou à travers champs. Au printemps le choix était abondant, en été plus restreint, en hiver plus difficile encore. Mais rien ne l'arrêtait, sa course était plus longue voilà tout. Et dans l'après-midi ses voisins la voyaient revenir portant à pleine brassée sa récolte de fleurs ou de feuillages verts selon la saison.

X

Plus d'une fois elle s'était demandé si Bonnet se souviendrait qu'elle lui avait indiqué son jour, mais jamais elle n'aurait osé se fier au pressentiment qui lui disait qu'elle le verrait. Elle avait été si souvent trompée par ses pressentiments. Elle avait tant de fois attendu la visite de gens qu'elle était certaine de voir chez elle, et qui cependant n'étaient jamais venus.

A la vérité, son mari et Bonnet avaient été camarades d'école et de là étaient nés des liens d'intimité entr'eux, mais Cholet aussi avait été un camarade, et cependant elle pouvait compter les fois où il avait daigné venir.

Par son mari elle avait souvent entendu parler de Bonnet comme il ne parlait de personne, de son intelligence, de sa droiture, de sa fierté et aussi de la mauvaise fortune qui l'avait poursuivi, mais pour avoir les qualités qui font le bon officier ou le galant homme, il n'en résulte pas qu'on a des goûts mondains; et c'est à ce seul point de vue qu'en ce moment elle avait à s'occuper de Bonnet.

Quand elle avait entendu un pas hésitant dans l'escalier, celui de quelqu'un qui vient dans une maison pour la première fois, elle n'avait pas cherché : c'était lui! De là son accueil.

Il y eut un moment de silence lorsqu'il se fut assis sur le si